



UNITED NATIONS
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL
AFFAIRS
STATISTICS DIVISION

COMMON MARKET FOR EASTERN AND
SOUTHERN AFRICA



**Workshop on the updated and new recommendations
for International Merchandise Trade Statistics (IMTS 2010)
and their implementation in countries of the Sub-Saharan region,
Lusaka, 1-5 November 2010**

Country Note

Madagascar

Les statistiques du commerce extérieur de biens de Madagascar

Ce présent papier aborde le système de production des statistiques du commerce extérieur de biens de Madagascar. Ce papier se divise en 2 grandes parties à savoir :

1. CONTEXTE GENERAL	2
1.1. Cadre institutionnel.....	2
1.2. Système de production des statistiques du commerce extérieur	3
1.3. Dissémination	3
1.4. Les grandes réalisations.....	3
2. Cadre méthodologique des statistiques du commerce extérieur de biens	4
2.1. Portée et date d'enregistrement	4
2.2. Système de commerce utilisé	4
2.3. Nomenclatures de produits	5
2.4. Mode d'évaluation	5
2.5. Mesures de quantité	5
2.6. Pays partenaire	6

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Cadre institutionnel

Le protocole d'accord établi entre, d'une part, la Direction Générale des Douanes (DGD), du Ministère des Finances et du Budget, et d'autre part, l'Institut National de la Statistique (INSTAT), définit le système de production des statistiques du commerce extérieur des biens à Madagascar.

Ce protocole d'accord renferme le rôle de chaque entité dans le système. Ainsi, compte tenue des missions et des capacités en terme de ressources humaines et de technologie de l'INSTAT, ce dernier a été chargé de la production des statistiques du commerce extérieur des biens.

La DGD assure la centralisation des opérations douanières et les transfère à l'INSTAT pour traitement.

1.2. Système de production des statistiques du commerce extérieur

La statistique du commerce extérieur se base essentiellement sur les déclarations douanières validées par les autorités douanières.

La collecte des données met principalement en interaction trois entités à savoir :

- i. les fournisseurs de données que sont les sociétés et les personnes privées ainsi que les agences gouvernementales, déclarant à la douane les opérations réalisées avec le RDM ;
- ii. la DGD qui réceptionne les déclarations et qui opère à un premier contrôle ;
- iii. l'INSTAT qui, après la réception des déclarations douanières, les traite et les compile dans la base de données qui est l'ossature de la statistique du commerce extérieur.

L'INSTAT entreprend également des enquêtes complémentaires au niveau des Ministères, auprès des entreprises importatrices/ exportatrices et des groupements d'exportation (Groupement des Entrepreneurs de la Sava, Groupement National des Entrepreneurs de la vanille) ainsi que les départements tels que le Comité National de Commercialisation du Café, l'Office Malagasy des Hydrocarbures.

Cette opération a été possible auparavant par le biais du financement IPSTE. En effet, sur 3 années, les statistiques du commerce extérieur des biens ont bénéficié de l'appui financier issu de l'IPSTE. Ensuite, avec le programme de « stabilisation des recettes tirées des exportations » ou FLEX (Financing for short terms fluctuations in export earning), ces enquêtes ont été possibles pour les principaux produits d'exportation du pays. Et ces opérations ont permis de contrôler le total des exportations annuelles des principaux produits.

Pour la compilation des statistiques du commerce extérieur des biens, la méthodologie utilisée par l'INSTAT respecte les différentes recommandations issues de l'IMTS. Ceci, afin de permettre la comparaison dans le temps et dans l'espace de ces statistiques. Et à l'instar des pays membres de COMESA, le logiciel EUROTRACE sert pour la gestion et la compilation des statistiques du commerce extérieur.

1.3. Dissémination

La politique de dissémination des statistiques du commerce extérieur de biens vise essentiellement la satisfaction des utilisateurs.

A cet effet, plusieurs supports sont utilisés. D'abord, pour chaque trimestre, une mise à jour de ces statistiques sont disponibles au niveau du site web de l'INSTAT (www.instat.mg). Ensuite, une publication annuelle est disponible dans « la situation économique », et une publication mensuelle au niveau du « tableau de bord de l'économie » (TBE). Enfin, ces statistiques sont disponibles selon les différentes demandes des utilisateurs adressées directement au niveau du Service qui s'occupe de la production de ces statistiques.

1.4. Les grandes réalisations

Il faut noter que la DGD a entrepris d'énormes efforts pour rendre à jour et de meilleures qualités les données douanières. En effet, si depuis 2005, la DGD utilisait 2 systèmes informatiques simultanément à savoir : i) le SYDONIA 2.7 et ii) le SYDONIA ++ ; depuis la mise en place de TRADENET, avec le concours d'une entreprise privée le GASYNET, les anciens systèmes ont basculés

vers le nouveau système SYDONIA ++. Ce qui a facilité la centralisation des données dans une base de données unique. Actuellement, presque la majorité des bureaux douaniers en sont équipés.

De plus, les agents de l'INSTAT et de la DGD ont entrepris un échange intensif pour améliorer la qualité des statistiques pour la satisfaction des besoins des utilisateurs. Dans ce cadre, la DGD procédait à une formation sur les procédures douanières afin de les traiter convenablement selon le système de commerce en place.

Ainsi, une amélioration de la qualité des données s'est fait ressentir après ces différents travaux : i) la rapidité et la régularité du flux de données entre la DGD et l'INSTAT ; ii) une meilleure compréhension des procédures douanières en vigueur pour les statisticiens.

2. Cadre méthodologique des statistiques du commerce extérieur de biens

2.1. Portée et date d'enregistrement

Les statistiques du commerce extérieur retracent les flux des échanges commerciaux entre Madagascar et le reste du monde (RDM).

Ces flux sont composés des opérations d'importation et d'exportation de biens effectuées par les agents économiques du pays.

Elles donnent donc, principalement, pour une période déterminée, la situation et l'évolution des échanges extérieurs par produits et selon les pays partenaires.

Sont inclus les biens qui entrent et qui sortent du territoire économique du pays. Le territoire économique intègre l'espace géographique du pays sans les enclaves du pays à l'intérieur de la frontière et plus les enclaves du pays à l'étranger.

Sont exclus les biens qui sont en transit à l'international.

Les dates d'enregistrement sont les dates auxquelles les déclarations en douanes des opérations d'importation et d'exportation ont été enregistrées, ce qui correspond à priori aux dates de passage des biens à la frontière.

2.2. Système de commerce utilisé

Les statistiques du commerce extérieur sont comptabilisées selon un système basé sur la définition du territoire statistique.

Le système utilisé est la méthode dite de « commerce général ».

Selon ce système, le territoire statistique est composé du territoire économique incluant les zones franches et les entrepôts douaniers.

La détermination du type de commerce se base sur les procédures douanières utilisées pour enregistrer les différents flux de marchandises passant les différents bureaux douaniers répartis sur tout le territoire.

2.3. Nomenclatures de produits

Les statistiques du commerce extérieur sont collectées et produites selon des nomenclatures de normes internationales.

Les déclarations se font à travers le « Tarif Douanier » à 8 positions. Ce dernier se base sur la nomenclature appelée Système Harmonisé (SH) qui est à 6 positions. Les deux dernières positions sont définies au niveau national par la Douane.

Les publications se réfèrent également à cette nomenclature. En plus, on utilise les Groupes d'Utilisation (GU) tels l'alimentation, l'énergie, l'équipement, les matières premières, et les autres biens de consommations.

2.4. Mode d'évaluation

C'est la valeur déclarée en douane qui correspond généralement :

- ❖ Pour les importations :

- A la valeur CAF (Coût, Assurance, Fret) ou CIF (Cost, Insurance, Freight) de la facture qui comprend le coût de la marchandise au départ, augmenté du montant du fret et de l'assurance jusqu'au point d'entrée dans le territoire national.

- ❖ Pour les exportations :

- A la valeur FOB (Free on board) ou FAB (franco à bord) qui comprend la valeur de la marchandise jusqu'au point de sortie du territoire douanier. Cette valeur comprend aussi les droits de sortie éventuellement exigibles sur certaines marchandises.

Le calcul de la valeur en douanes en monnaie locale est à la charge de la DGD. Pour ce faire, pour chaque semaine de l'année, un taux de change basé sur celui du Marché Interbancaire de Devises (MID) est utilisé par la DGD.

2.5. Mesures de quantité

Il existe deux types de quantité pour suivre l'évolution du volume des échanges :

- ❖ Le poids :

- L'unité utilisée pour exprimer la quantité physique est le kilogramme. Ce poids correspond tantôt au poids net sans aucun emballage pour les marchandises manipulées en vrac ou dans un emballage de grande capacité, tantôt au poids net légal qui inclut l'emballage immédiat, qui ne peut être dissocié de la marchandise au moment de la vente au détail.

- ❖ La quantité supplémentaire :

- Outre l'expression en poids, pour certaines catégories de marchandises, la quantité est exprimée en une autre unité dite supplémentaire (tête, litre, etc).

2.6. Pays partenaire

- ❖ Pour les importations :

Les marchandises importées à Madagascar sont classées pour le compte du pays d'origine où la marchandise a été récoltée, extraite du sol, fabriquée, ou dans lequel elle a reçu la forme sous laquelle elle a été expédiée vers Madagascar.

- ❖ Pour les exportations :

Les marchandises expédiées de Madagascar vers l'étranger sont classées au compte du pays de la dernière destination connue et convenue sans qu'aucune autre transaction commerciale ne soit intervenue dans un pays intermédiaire, en cours de route.